

INDICATIONS D'ORIGINE

Un guide rapide des lignes directrices du Bureau de la concurrence

« Produit du Canada »

« Fait au Canada »

Contenu
canadien

98%

de contenu canadien

51%

de contenu canadien

Assemblage/
production/
transformation



Dernière transformation
substantielle du produit effectuée
au Canada.

Matières
importées?

Non applicable

Oui
(doit inclure une exclusion
de responsabilité)